

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 117 – 20 octobre 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE 44

DCPPAT - DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 portant désignation de Mme Marie-Hélène VALENTE secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim

Arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle

Arrêté portant désignation de Mme Marie-Hélène VALENTE, Secrétaire générale de la préfecture par intérim

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 alinéa 2 ;
- **VU** le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire;
- VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Emmanuel AUBRY, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône;
- **CONSIDÉRANT** la vacance momentanée du poste de sous-préfet, secrétaire général à compter du 23 octobre 2017 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Madame Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire, est chargée d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique à compter du 23 octobre 2017.

<u>ARTICLE 2:</u> La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **20 OCT. 2017**

LA PRÉFÈTE

Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle

Arrêté de délégation de signature Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale par intérim

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1^{er} janvier 2017;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe) à compter du 6 mars 2017;
- VU le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique;
- VU le décret du 3 juillet 2017 nommant M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi- de 9 H 00 à 16 H 15

VU les arrêtés préfectoraux des 30 décembre 2016 et 13 septembre 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

VU l'arrêté préfectoral du **20 0C1. 2017** portant désignation de Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, avis, documents et correspondances administratives concernant l'administration de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique, à l'exception :

- des décisions de réquisition du comptable public,
- des décisions de réquisition de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions qui font l'objet d'une délégation à un chef de service dans le département.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de la préfète, Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim assure l'administration de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Alain BROSSAIS.

Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE et M. Alain BROSSAIS seront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ par M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU
- ⇒ par M. Johann MOUGENOT
- ⇒ ou par M. Mohamed SAADALLAH.

ARTICLE 4: Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, à l'effet de signer, en qualité de responsable du budget opérationnel de programme (RBOP) « administration territoriale » (BOP 307) concernant les préfectures de la région Pays de la Loire, sous l'autorité de la préfète de région, tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports notamment dans les domaines suivants :

- conception, élaboration et suivi de l'exécution du budget,
- programmation et répartition des crédits entre les unités opérationnelles y compris en cours d'exercice budgétaire,
- établissement du bilan d'exécution du budget.

ARTICLE 5: Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, à l'effet de signer, en qualité de responsable de la gestion des personnels, sous l'autorité de la préfète de région, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le ressort de la région Pays de la Loire.

ARTICLE 6: Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, en tant que RBOP des programmes « Immigration et asile » (BOP 303) et « Intégration et accès à la nationalité » (BOP 104) concernant les préfectures de la région Pays de la Loire, sous l'autorité de la préfète de région, et pour le département de la Loire-Atlantique, en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO) de ces deux programmes, à l'effet de :

- coordonner l'action des préfectures de la région Pays de la Loire
- recevoir les crédits
- subdéléguer les crédits aux RUO chargés de l'exécution de la dépense
- procéder aux restitutions de crédits aux RPROGs
- concevoir, élaborer et suivre l'exécution du budget
- établir le bilan d'exécution du budget

Cette délégation de signature concerne tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports, ainsi que les arrêtés, les conventions, et pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

ARTICLE 7: Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, à l'effet de signer, les jours ouvrables et non ouvrables, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative ou d'autorisation de requérir les forces de l'ordre pour intervention au domicile, ainsi que les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention.

ARTICLE 8: Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer les décisions suivantes:

- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire des personnes mettant en péril la vie d'autrui ;
- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie ;
- ⇒ les arrêtés d'expulsion ;
- ⇒ les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention;

- ⇒ les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- ⇒ le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- ⇒ toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 9: La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, le souspréfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 20 0CT. 2017

LA PRÉFÈTE

Nicole KLEIN